

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1478 du 18/12/2023

Arrêté du 29 novembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION EN POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ AVEC DÉLÉGATION DE GESTION D'UN
ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation en position normale d'activité avec délégation de gestion d'un administrateur général des Finances publiques.

Date d'application : 01/12/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION EN POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ AVEC DÉLÉGATION DE GESTION D'UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION EN POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ AVEC DÉLÉGATION DE GESTION D'UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant affectation en position normale d'activité avec délégation de gestion
d'un administrateur général des Finances publiques

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2020-436 du 15 avril 2020 modifiant les conditions d'exercice des fonctions en position normale d'activité dans les administrations de l'État ;

Vu la convention d'affectation avec délégation de gestion établie entre la DGFIP et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;

Vu la demande de l'AIFE en date du 27 novembre 2023 ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

M. Stéphane EUSTACHE, administrateur général des Finances publiques de classe normale, 4^{ème} échelon, actuellement affecté en tant que chef de la Mission France Recouvrement au Secrétariat général des ministères financiers, est affecté en position normale d'activité avec délégation de gestion auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) afin d'exercer les fonctions de directeur de programme du projet de facturation électronique.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 29 NOVEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET
DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756